

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Par décision de Son Éminence le Cardinal-Archevêque :

M. l'abbé APOLLINAIRE ALLAIRE, vicaire à la Basilique, a été nommé curé de Saint-Thuribe;

M. l'abbé CHARLES-HENRI FALARDEAU, vicaire à St-Michel, a été nommé vicaire à Notre-Dame de Portneuf.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

" DONNEZ-NOUS AUJOURD'HUI NOTRE PAIN QUOTIDIEN "

LES CONCLUSIONS PRATIQUES DU PATER

Le Pater sur les lèvres des hommes. (suite)

En récitant le Pater, le pécheur contracte donc l'obligation de se convertir, s'il ne veut pas que ses lèvres lancent l'injure à Notre-Seigneur ; et tout fidèle est obligé de faire de la préparation à la communion quotidienne, l'un des premiers devoirs de sa vie, un des buts principaux de ses œuvres, de ses travaux, de ses peines, de tout ce qui compose chacune de ses journées. *Sic vive ut quotidie merearis accipere*, disait saint Ambroise. Jésus est notre pain quotidien, dit le catéchisme du concile de Trente, parce que nous devrions chaque jour prendre cette nourriture, ou tout au moins vivre de telle sorte que nous puissions tous les jours nous en nourrir, si cela nous était possible.

Les personnes qui demeurent dans les environs de l'église, et qui, par négligence, ne viennent pas communier, peuvent-elles croire qu'elles mettent leur conduite en parfaite conformité avec leurs paroles, lorsque dans leur prière du matin, elles répètent : *Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien ?*

Ces personnes doivent donc faire un sérieux examen de conscience et voir si leur langage est en harmonie avec leur cœur. Les efforts qu'elles feront pour se rendre à l'église et y communier donneront la mesure de leur sincérité, de la vérité de leur prière.

Mais j'entends ceux qui demeurent loin de l'église me dire : *Devons-nous cesser de réciter le Pater, nous pour qui il est impos-*